

Les temps du social

Revue du groupe de recherche en histoire du service social

Nouvelle série n° 30 - juin 2025

Le SSI a 100 ans

Edito

Le 16 décembre 2024, le CEDIAS accueillait une journée d'études pour commémorer le centenaire de la création du SSI (Service social international)¹. Après un rappel de la création du SSI, a été mis en avant le rôle essentiel joué par le SSAE (Service social d'aide aux émigrants) dans le développement du SSI en France.

En 1921 est créé à Londres le département de la World's young women's christian association qui, dans un contexte de fortes migrations de familles de l'Europe vers les USA, s'engage dans la protection des femmes et des enfants dans leurs voyages et leurs exils. Le SSI est né d'un rêve de femmes, dans les 1ères écoles de service social. Cet engagement, ce travail bénéficient alors autant aux femmes aidées qu'aux femmes qui se lancent dans la création de cet organisme car les femmes sont exclues de la citoyenneté. L'engagement social représente une alternative à la privation de droits.

Le SSI se développera massivement dans l'entre-deux guerres, puis après la 2^e guerre mondiale. Les champs d'intervention sont l'aide à l'enfance, l'adoption internationale, l'assistance aux réfugiés, les mineurs non accompagnés, les enlèvement d'enfants, la recherche des origines.

À l'heure de cette commémoration les problématiques traitées par le SSI – et le SSAE- continuent d'être dans l'actualité. Mais si le SSI continue son activité, le SSAE a lui cessé de fonctionner en 2005. Aujourd'hui son absence fait cruellement défaut pour accompagner les mineurs, les solliciteurs d'asile et autres populations exilées qui hantent nos rues².

Dans ce dossier, nous partageons avec vous ce retour sur la création du SSI et du SSAE avec les articles d'une chercheuse italienne, Francesca Piana et de Lucienne Chibrac autrice d'une histoire du SSAE³ et, issu de sa thèse un entretien réalisé avec Melle Mourgues, assistante sociale du SSAE à Marseille pendant la 2^e guerre mondiale. Enfin un article d'une revue juridique de 1949 où la présidente fondatrice du SSAE et sa directrice nous présentent les « perspectives d'avenir » pour le service.

N. Blanchard

Comité de rédaction

Corinne M. Belliard
Patrick Lechaux
Henri Pascal
Elisabeth Ollivier
Laurent Thévenet

Dossier coordonné par
Nathalie Blanchard

Sommaire

Dr F. Piana, *Les enjeux d'un siècle d'histoire. Le Service social international entre expérimentations et limites*p.2

L. Chibrac *Le Service Social International en France : Du Service International d'Aide aux Émigrants au Service Social d'Aide aux Émigrants 1920 – 1939*p.8

Melle Mourgues, assistante sociale départementale, SSAE des Bouches du Rhône 1942-1944p.16

L. Chibrac : Entretien avec Melle Mourgues, 23 mai 1996p.17

Mme Chevalley et Marcelle Trillat
Le service social d'aide aux émigrants *Coll. Droit Social XXXIV 1949-*p.21

Les temps du social accessibles sur le site du GREHSS. p.25

1 Une exposition retraçant l'histoire du SSI a été réalisée et présentée au siège à Genève.

2 Après la fermeture du SSAE, la branche française du SSI a été reprise par la Fondation Droit d'enfance

3 Lucienne Chibrac, *Les pionnières du travail social auprès des étrangers. Le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération* (Éditions de l'École nationale de la santé publique, 2005).

LES ENJEUX D'UN SIECLE D'HISTOIRE

Le Service social international entre expérimentations et limites

Dr Francesca Piana, Université de Trento, Italie

En 2024, le Service social international (SSI), une organisation non gouvernementale qui protège les enfants en détresse et les familles séparées par les migrations internationales, a marqué le centenaire de sa création. Avec ses quartiers généraux au bord du Rhône, à Genève, et ses branches, bureaux et correspondants dans 120 pays, l'organisation continue à ancrer son action sur les principes de neutralité, de confidentialité, d'indépendance, de transparence et d'impartialité⁴. Hier comme aujourd'hui, le SSI perpétue une formule qui l'a distinguée des autres institutions internationales : le traitement individuel des cas (appelé en anglais *casework*) qui nourrit son plaidoyer afin d'améliorer les législations nationales et le droit international privé, et qui influence le travail quotidien de tant de professionnel·les de l'assistance sociale⁵.

À l'occasion du centenaire du SSI, différentes initiatives d'histoire publique, dont une exposition, ont été organisées par la branche suisse et le secrétariat général de l'organisation à Genève. Ces initiatives ont permis de mettre en lumière les moments phares de son histoire. Les historien·ne·s se sont également penché·e·s avec une énergie renouvelée sur l'histoire du SSI. En particulier, un groupe de chercheuses originaires

de plusieurs pays européens étudient au présent des sujets tels que la protection juridique des réfugiés en Suisse pendant l'entre-deux-guerres, les adoptions internationales d'Allemagne et de Grèce vers les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale, ou encore le rôle du SSI dans l'élaboration du droit international privé⁶.

Le SSI a une histoire à la fois unique et collective. Fondée en 1921 à Londres par des femmes pionnières du travail social international, rattachées à l'Union chrétienne de jeunes filles à Londres, l'organisation était à l'origine nommée Service international d'aide aux émigrants. Elle prendra le nom que l'on lui connaît aujourd'hui, le Service social international, en 1946. L'organisation considérait la famille séparée et fragilisée par la migration comme un enjeu majeur et un terrain d'intervention privilégié, mais aussi comme une opportunité pour les assistantes sociales de jouer un rôle public, à une époque où les hommes détenaient encore tout le pouvoir. Depuis, le SSI a évolué en fonction des contextes de crises humanitaires ou non, ainsi qu'en réponse aux lacunes législatives concernant la protection des enfants et des familles séparées par la migration internationale. Son histoire est marquée par l'histoire globale du siècle dernier, dans un dialogue réciproque et dialectique.⁷

4 Mission du SSI (<https://iss-ssi.org/vision-mission/?lang=fr>, 20 décembre 2024).

5 Apolline Foedit et Francesca Piana, "Le centenaire du Service Social International: points de vue historiques", papier d'actualité Fondation Pierre du Bois, février 2026 (https://www.fondation-pierredubois.ch/wp-content/uploads/2022/05/n%C2%B02025_Foedit_Piana.pdf, 26 mai 2025).

6 CA21120 - History of Identity Documentation in European Nations: Citizenship, Nationality and Migration (HIDDEN) (<https://www.cost.eu/actions/CA21120/>, 2 juin 2025).

7 « A travers temps & frontières. Un siècle au service de l'enfant et de la famille », (<https://www.across-time-borders.world> (27 mai 2025).

Dans les quelques pages qui suivent, je vais brièvement aborder l'histoire du SSI, ses opportunités et ses limites. Je m'appuie pour cela sur les travaux publiés, sur les travaux scientifiques produits sur le SSI ainsi que sur les données récoltées lors de l'exploration de ses archives pour préparer l'exposition « A travers temps & frontières. Un siècle au service de l'enfant et de la famille »⁸. La fluctuation de la densité des informations en fonction des époques traduit l'état présent de l'historiographie, qui est en évolution, et non l'inaction du SSI.

Les années 1920 et 1930

En 1924, le Service international d'aide aux émigrants, à l'origine un département de l'Union chrétienne de jeunes filles, est devenu une organisation indépendante grâce à la détermination des assistantes sociales américaines, en particulier Ruth Larned et Mary Hurlbutt. Selon sa constitution, l'organisation travaillait « sur une base non partisane, non sectaire et non politique », au-delà des considérations de race, de nationalité et de religion. Son siège, aménagé de Londres à Genève, se trouvait au cœur de l'internationalisme libéral de l'époque, qui voyait dans la création de la Société des Nations et du Bureau international du travail son apogée⁹.

Concernant sa structure, les premières branches du SSI se trouvaient en France, en Grèce, en Allemagne, aux États-Unis, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Les assistantes sociales du SSI travaillaient en particulier dans les ports et les gares afin d'assister les enfants non accompagnés et les femmes migrantes. Les situations les plus compliquées à résoudre concernaient les familles dont un membre se trouvait aux États-Unis et dont la famille se trouvait en Europe, et qui

8 Entretien avec Francesca Piana et Cilgia Caratsch: plongée dans un siècle d'engagement du SSI Suisse (<https://genevemonde.ch/entries/n5X0qM40Bjq>, 20 décembre 2024).

9 Ruth Larned, *The Story of the International Social Service* (NYC: The American Branch of the International Social Service, 1960).

étaient empêchées de se réunir en raison des lois anti-immigration approuvées au début des années 1920. Les assistantes sociales du SSI s'intéressaient également aux nombreux problèmes sociaux et légaux tels que les cas de divorce, de bigamie ou d'abandon d'enfants naturels ou de membres de la famille légitime, ainsi qu'aux situations d'apatriodie. Parallèlement au traitement individuel des cas, le SSI compilait des rapports de terrain à l'attention des organisations internationales et des gouvernements, dans le but de les encourager à participer à la résolution des problèmes liés à la migration internationale¹⁰.

Durant les années 1930, le SSI a poursuivi son action dans le sens initié lors de sa création. Son travail quotidien a amené sa secrétaire de terrain, la Suisse Suzanne Ferrière, à parcourir l'Europe et le Proche-Orient afin de déterminer si l'ouverture de nouvelles branches était nécessaire¹¹. En 1934 et 1939, l'organisation a aussi ouvert deux écoles de formation de trois mois à Paris, afin de former des assistantes sociales au travail social international. En raison de la montée des tensions politiques et militaires et des nationalismes, le SSI a organisé une réunion en 1937 pour discuter de la réaction du réseau en cas de guerre.

Les thèmes clés qui ont caractérisé le SSI pendant les deux premières décennies de son existence sont les suivants : une attention

10 Linda Guerry, “Mobilisations transnationales. Le cas de l’International Migration Service, 1921-1938,” *Monde(s)*, no. 5 (2014): 219–36. Heide Fehrenbach, “Children as Casework: The Problem of Migrating and Refugee Children in the Era of World War,” in *Research Handbook on Child Migration*, eds. Jacqueline Bhabha, Daniel Senovilla Hernandez, and Jyothi Kanics (Northampton, MA: Edward Elgar Pub, 2018), 23–37.

11 Francesca Piana, “Assisting the ‘Legitimate Family’. International Social Work in Fascist Italy”, eds. Stefano Petrungaro, Michele Mioni, *Caring for the Socially Marginalised in Interwar Europe, 1919–1939. The Mixed Economy of Welfare* (Cham: Palgrave MacMillan, 2024): 69–93.

particulière pour les personnes « oubliées » par les politiques sociales, la législation nationale et internationale ; la conviction que la famille était un élément central de toute société et que chaque effort devait être mis en œuvre pour favoriser la communication et la réunification ; le courage d'expérimenter de nouvelles pratiques d'assistance sociale à l'interface des pays différents, ainsi que dans la participation à une diplomatie à la fois nationale et internationale ; un fonctionnement en réseau à géométrie variable qui permettait de déléguer les demandes à Genève qui les traitait, ou de passer par des contacts directs entre les deux branches intéressées.

Tant d'innovations ne doivent pas occulter une nécessaire remise en question¹². Il ne faut pas oublier que le SSI était une petite organisation composée de quelques assistantes sociales qui ont pu aider un nombre restreint de personnes en migration. Par exemple, en 1936, le réseau entier n'a traité que moins de 1000 cas dans le monde. Il est également important de noter que l'organisation a constamment lutté pour sa propre survie, menacée par un manque structurel de ressources financières et par les profondes reconfigurations géopolitiques des années 1930 et 1940.

Les années 1940 et 1950

Le SSI et son réseau n'étaient pas préparés à des événements aussi soudains que tragiques, et ce, malgré une longue période de réflexion. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale a eu des effets immédiats : la branche allemande et le bureau italien ont été privés de leur statut de membres à part entière, car ils travaillaient étroitement avec leurs gouvernements respectifs et ne respectaient plus les principes fondateurs du SSI. D'autres branches, comme la branche tchèque, polonaise et grecque, ont été fermées.

¹² Lucienne Chibrac, *Les pionnières du travail social auprès des étrangers. Le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération* (Éditions de l'École nationale de la santé publique, 2005).

Seules les branches suisse, française et américaine ont pu poursuivre leur travail, mais de manière très limitée, surtout au sujet de la protection de l'enfance pour les enfants juifs allemands et de la recherche de documents.

À partir de 1943, en prévision de la fin de la guerre, le SSI a collaboré avec de nombreuses autres organisations, telles que le Comité intergouvernemental pour les réfugiés, l'Administration des Nations unies pour le secours et la reconstruction, et plus tard l'Organisation internationale pour les réfugiés, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, le programme américain Escape Program et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Face au manque de ressources financières et logistiques, l'organisation a pu compter sur l'expertise de ses assistantes en travail social et en droit pour former les fonctionnaires des autres institutions. En particulier, le SSI a promu la diffusion de sa propre méthode de travail, le *casework*, c'est-à-dire le traitement détaillé de chaque cas, dans les programmes en faveur des réfugiés et des enfants adoptés à l'international.

La fin de la Seconde Guerre mondiale a constitué un moment charnière pour le SSI. Les besoins humanitaires de la population civile étant dédupliqués, l'organisation était appelée à étendre son travail aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux orphelins de guerre, ainsi qu'aux enfants abandonnés et illégitimes. C'est à ce moment que l'adoption internationale est devenue de plus en plus répandue et qu'un nombre croissant d'enfants européens et asiatiques dans le besoin ont été adoptés aux Etats-Unis. Au cours des années suivantes, le SSI a joué un rôle déterminant dans le domaine de l'assistance sociale, psychologique et juridique en matière d'adoption internationale en faveur d'enfants du Japon, de la Corée, de la Grèce, de

la Chine via Hong Kong, du Vietnam, de l'Amérique latine et de la Roumanie¹³.

Quelle était la présence du SSI dans le monde à la moitié du 20^{ème} siècle ? En raison des tensions liées à la Guerre froide, l'organisation n'a pas pu rouvrir ses anciennes branches en Europe de l'Est. Progressivement, elle s'est répandue à la vitesse d'un monde en pleine mutation et en pleine décolonisation. Dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le SSI avait du personnel dans 16 pays, 31 partenaires, plusieurs correspondants et coopérait avec des agences dans 72 pays. Aux trois branches qui ont survécu à la guerre – la branche américaine, française et suisse – ont suivi d'autres : la branche allemande, grecque et italienne ont été rétablies ; d'autres ont été créées, telles que la branche australienne, autrichienne, belge, brésilienne, britannique, néerlandaise et uruguayenne. Des programmes de coopération ont également été créés avec l'Argentine, le Japon et le Venezuela¹⁴. En 1953, le réseau global du SSI a traité 53 000 demandes, un nombre bien plus élevé que durant l'entre-deux-guerres, mais inférieur au nombre de personnes déplacées dans le besoin.

À partir des années 1950, le SSI a également repris son travail de plaidoyer sur les différentes thématiques traitées, notamment les pensions alimentaires, la protection des migrants et des réfugiés, ainsi que l'adoption internationale. Le SSI a notamment contribué aux discussions qui ont abouti à l'élaboration de la Convention de La Haye du 24 octobre 1956 sur la loi applicable aux obligations alimentaires

13 Yves Denéchère, *Des enfants venus de loin - Histoire de l'adoption internationale en France: Histoire de l'adoption internationale en France* (Paris: Armand Colin, 2011). Catherine Ceniza Choy, *Global Families: A History of Asian International Adoption in America* (New York: New York University Press, 2013). Heide Fehrenbach, *Race after Hitler. Black Occupation Children in Postwar Germany and America* (Princeton; Oxford: Princeton University Press, 2018). Gonda Van Steen, *Adoption, Memory, and Cold War Greece: Kid pro Quo?* (Ann Arbor: University of Michigan Press, 2019).

14 Fehrenbach, "Children as casework", 32.

envers les enfants¹⁵. Ce travail de plaidoyer, initié en 1930 par Suzanne Ferrière, a duré plus de deux décennies, ce qui témoigne de la détermination de l'organisation et de ses membres. À la fin des années 1950, face aux nombreux problèmes posés par les premières adoptions internationales, le SSI s'est également engagé à partager son expertise en assistance sociale et ses connaissances du terrain pour faire avancer le droit international privé au sein de la Conférence de La Haye, des institutions européennes et des Nations unies.

Les années 1960 et 1970

Durant les années 1960, le SSI a poursuivi son travail quotidien et a également concentré ses efforts sur des problèmes spécifiques, tels que les conditions des mineurs non accompagnés ayant fui la Hongrie en 1956, l'adoption d'enfants orphelins et abandonnés de Hong Kong, ainsi que des enfants coréens et vietnamiens. À la fin de la décennie, l'organisation a étendu sa zone d'action en Amérique centrale et latine en raison d'importants flux migratoires. Le nombre de cas traités dans le monde a atteint 100 000.

Parallèlement, le SSI a joué un rôle important dans l'élaboration du droit international privé concernant les adoptions entre pays. Par exemple, en 1960, l'organisation a coparrainé, de concert avec le Bureau européen du Comité de l'assistance technique des Nations Unies, l'Union internationale de protection de l'enfance et le gouvernement suisse, le Séminaire de Leysin sur l'adoption internationale. Par la suite, le SSI a contribué aux discussions ayant mené à la rédaction de certains articles de la future Convention de la Conférence de La Haye sur l'adoption internationale, approuvée en 1965. Un travail législatif similaire a été effectué

15 Roxana Banu, "Forgotten Female Figures in the History of Private International Law: The International Social Service, 1920-1970", in *Portraits of Women in International Law*, ed. Immi Tallgren (Oxford: Oxford University Press, 2023): 275–285.

sur d'autres sujets, tels que la protection internationale des réfugiés, l'assistance aux migrations économiques, la question épique de l'enlèvement international d'enfants par un parent, ainsi que celle des obligations alimentaires.

Les années 1980 et 1990

Les années 1980 et 1990 sont marquées par un important travail législatif à l'échelle internationale. Le SSI a participé à l'élaboration de la Déclaration des Nations unies sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, qui aborde surtout les pratiques en matière d'adoption et de placement familial aux niveaux national et international. Le SSI a également participé à un groupe d'ONG chargé de rédiger l'article 21 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989. Cet article porte sur les droits des enfants en matière d'adoption, de protection et de soins.

À la suite de la chute de l'Union soviétique et de la disparition du mur de Berlin, le SSI a observé une augmentation significative du nombre d'adoptions internationales depuis la Roumanie. Il a organisé un séminaire pour les pays d'Europe centrale et orientale afin de partager son expérience en la matière. Parallèlement, il a participé à la Commission spéciale chargée de la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, et a proposé des outils communs ainsi qu'une recommandation sur l'adoption des enfants réfugiés. En 1994, le SSI a créé le Centre international de référence pour la protection des enfants en matière d'adoption, qui existe encore aujourd'hui.

Concernant le travail quotidien, le SSI a particulièrement travaillé sur deux programmes : en 1995, il a lancé le programme « Un enfant,

une famille » après le génocide rwandais, et il a continué à soutenir des mineurs non accompagnés originaires de Yougoslavie. Les statistiques fournies par l'organisation concernant le nombre de cas traités font défaut et ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble. Le réseau, quant à lui, s'est développé à la suite de la Déclaration de Hong Kong, en 1990, qui préconisait le développement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique, par le biais de connexions régionales et d'un « leadership indigène ». À la fin des années 1990, le SSI avait des branches dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hong Kong, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse et Venezuela. Des correspondants travaillaient depuis d'autres pays : la Bulgarie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, la Hongrie, le Maroc, la Norvège, la Suède et la Turquie. L'espagnol est également devenu la troisième langue officielle du SSI.

Les années 2000

Le nouveau siècle a vu la géopolitique mondiale se reconfigurer, marquée par les attentats du 11 septembre 2001, les guerres d'Irak et d'Afghanistan, puis le Printemps arabe et la guerre civile en Syrie. En 2015, plus d'un million de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés ont atteint l'Europe en traversant la mer Méditerranée ou en empruntant la route des Balkans. L'année suivante, l'Union européenne a passé un accord avec la Turquie prévoyant un contrôle renforcé des frontières terrestres et maritimes, et la retenue des personnes pour qu'elles n'arrivent pas sur le territoire européen. De l'autre côté de l'Atlantique, la nouvelle présidence Trump a réformé les lois sur l'immigration dans un sens hautement restrictif. En 2022, l'invasion russe de l'Ukraine a créé des millions de déplacés internes et de réfugiés, et la guerre à Gaza par Israël en 2023 a créé une crise humanitaire d'une violence inouïe.

Face à ce contexte mouvant, le SSI a publié en 2000 un manuel sur les méthodes de travail et les principes de traitement des cas, rappelant l'importance de régulièrement revoir et adapter les méthodes aux nouveaux contextes. En 2004, le Centre international de référence pour la protection des enfants en matière d'adoption, créé une décennie plus tôt, est rebaptisé Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (CIR). En 2008, le CIR a contribué au projet de directives de l'ONU concernant l'usage judicieux de la protection de remplacement pour les enfants et ses modalités, soumis à l'Assemblée générale des Nations unies. En 2017, le SSI a publié le guide pratique « Children on the move », et a envoyé à ses branches un questionnaire relatif à la crise des réfugiés en cours en Europe et ailleurs.

À la fin des années 2010, une nouvelle thématique est apparue sur le bureau des fonctionnaires du SSI : la question de la gestation pour autrui, sur laquelle l'organisation a élaboré les Principes de Vérone. Quant à son réseau, en 2023, le SSI comptait 35 membres, 2 bureaux régionaux et des partenaires dans 120 pays, et traitait 75 000 cas dans le monde. En 2024, pour ses 100 ans, l'organisation est revenue sur son histoire, son présent et son futur.

Conclusion

Sans prétention d'exhaustivité, cet article a brièvement retracé les moments clés de l'histoire du SSI, en mettant en avant son travail de terrain et son plaidoyer, entre élans et limites. Toutefois, l'exploration de son histoire reste à faire, car elle varie en fonction des contextes nationaux. Je suis

persuadée que toute personne ayant travaillé pour l'organisation, qu'il s'agisse d'un·e assistant·e social·e ou d'un·e juriste, pourrait en témoigner et l'enrichir. C'est dans un dialogue constructif entre les praticien·ne·s, les bénéficiaires et les historien·ne·s que se jouent les enjeux de l'histoire du SSI.



Collection particulière L. Chibrac

Le Service Social International (SSI) en France :

Du Service International d'Aide aux Émigrants au Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE)

1920 - 1939

Lucienne Chibrac

Ancêtre du Service Social International (SSI), le Service International d'Aide aux Émigrants voit le jour en 1924. Sa création répond à une urgence fondamentale, celle d'un des phénomènes migratoires massifs qui émerge et s'installe de la fin du XIXème siècle à la veille de la Seconde guerre mondiale¹⁶. Conséquence des réglementations de plus en plus restrictives des pays d'accueil, en particulier des États-Unis qui est le pays destinataire privilégié, ce vaste mouvement plus ou moins contrôlé se fige et implique directement de plus en plus de pays qui, de zone de passage et de transit deviennent des espaces d'installation ponctuelle puis définitive.

Le réseau qui se constitue, et dont Francesca Piana retrace les origines et le développement jusqu'à nos jours, s'implante dans différentes zones dans le monde, notamment en Europe. Dès les origines, la France fait partie des membres fondateurs. Quelles sont les conditions et les étapes de la création de cette branche française de ce réseau ? Revêt-elle des caractéristiques particulières ? C'est ce que nous allons tenter de présenter dans cet article en nous attachant à la période de la naissance de la branche, période

allant des années vingt à la veille de la seconde guerre mondiale.

Nous pouvons d'ores et déjà souligner qu'en France les origines de ce service d'entraide est à la croisée de plusieurs faisceaux historiques : celui des mouvements migratoires, celui de l'histoire de l'action publique dans ce domaine mais aussi de l'action sociale en général et du travail social en particulier auprès des populations migrantes, comme de l'histoire des femmes et de certains courants féministes. C'est à partir de la rencontre de ces mouvements, de l'émergence de quelques figures marquantes, de la connexion favorable entre projets et individus que, peu à peu, se structure ce qui deviendra en France un service social spécialisé, implanté dans une majorité de départements français et bénéficiant d'un financement public solide pendant quelques décennies.¹⁷

¹⁶ Entre 1820 et 1924, 35 à 40 millions de migrants se rendent aux États-Unis, dont près de 10 millions durant la première décennie du XXème siècle.

¹⁷ Le SIAE, devenu en France SSAE, a connu un développement continu jusqu'en 2005 année de sa fusion avec un établissement public en vue de créer une nouvelle agence publique pour l'accueil et l'intégration des étrangers. Une structure associative dénommée SSAE a continué de fonctionner quelques années ensuite en priorisant les actions de communication et de formation dans le domaine de la migration et de l'intégration. Le volet « action sociale » étant absent du projet associatif, on peut considérer que la nature historique et fondamentale du SSAE a disparu en 2005.

Dans les ports, les premières bases du réseau.

Mais n'anticpons pas trop et revenons aux origines de ce réseau d'entraide préoccupé par la situation des migrants. Comme dans beaucoup d'autres pays, tout commence en France dans les ports. Le Havre et Cherbourg, tournés vers l'Atlantique et les côtes américaines, sont en première ligne, de même que Marseille, port de transit accueillant les migrations en provenance de la Méditerranée orientale, conséquences de la guerre civile en Russie et de l'éclatement de l'Empire ottoman. Et même si Paris joue un rôle majeur par la présence assurée dans les gares afin d'aider au transit des familles ou l'accompagnement de convois d'enfants, l'action des « comités des ports » reste première. Mais ces comités se heurtent à diverses difficultés : augmentation exponentielle du nombre de migrants accueillis, adaptation permanente à l'évolution incessante des critères à remplir pour espérer faire le voyage vers l'El Dorado convoité, financements précaires voire inexistants...

Car il s'agit d'accompagner les migrants dans toutes les étapes de leur parcours : mieux préparer les départs, aménager et conforter le voyage dans ses différentes phases, accueillir et continuer de soutenir ceux qui arrivent au bout du périple, et parfois préparer et organiser les rapatriements... la tâche est immense et les moyens mobilisables bien ténus face cette écrasante responsabilité.

Les lois américaines instaurant des quotas par nationalités produisent l'effet escompté : le nombre des migrants pouvant accéder au voyage transatlantique s'effondre. Promulguées en 1924, elles signent l'arrêt des activités des comités du Havre et de Rouen. C'est cette année-là que Paris crée le Service International d'Aide aux Émigrants (SIAE). Marseille dont le Comité du Service d'Aide aux Émigrantes s'est mis en place en 1921, arrive tant bien que mal à maintenir son

action en s'orientant peu à peu vers une aide à l'installation des populations arrivantes.

Attardons nous un peu sur ce comité car les difficultés auxquelles il est confronté sont assez révélatrices du tournant primordial que va prendre l'implantation du SIAE sur le plan national. À ses tous débuts, le comité marseillais ne compte que dix membres, essentiellement des femmes issues de l'aristocratie et de la bourgeoisie locales. La plupart sont déjà actives dans des œuvres et des organisations féminines comme l'Entraide féminine ou les Amies de la Jeune fille¹⁸. Et il est bien difficile de convaincre de nouvelles recrues de venir étoffer cette petite équipe qui peine grandement à faire face à toutes les tâches qui lui incombent, la maintenant dans un petit cercle qui a bien du mal à s'ouvrir et à convaincre ces dames « déjà surchargées d'œuvres » de venir renforcer les troupes existantes. À ces difficultés de moyens d'action se surajoutent des conflits internes qui ne facilitent pas la mobilisation pleine et entière des moyens présents. Par exemple, l'utilité d'avoir des statuts conformes aux exigences de l'organisation américaine à l'origine de la création des comités est débattue et contestée par les membres les plus influentes du comité. L'inféodation – ou ce qui est vécu comme tel – à une organisation étrangère, protestante de surcroit alors que ces dames sont de bonnes catholiques, ne va pas non plus sans provoquer des réflexions grinçantes. Est-il question, comme l'Union Chrétienne des Jeunes Filles¹⁹ le suggère, de s'interroger sur un élargissement de l'aide aux familles et non plus aux seules jeunes filles et femmes isolées, que la proposition est aussitôt rejetée sans débat...

Toutefois, au-delà de ces considérations quelque peu mesquines, on ne peut ignorer que les difficultés financières, difficultés qui s'accentuent avec la décision de l'organisation américaine de

18 Crée en 1915, l'Entraide Féminine se situe dans le droit-fil du solidarisme de Léon BOURGEOIS. Dans la lignée du CNFF, l'Entraide milite notamment pour le droit de vote des femmes ;

19 Traduction de l'intitulé américain « Young Women Christian Association » (YWCA) qui est à l'origine de la création du SSI.

se retirer du soutien au réseau du SSI²⁰, sont l'élément majeur expliquant la paralysie du comité. Il est déjà très difficile de trouver des fonds en organisant thés dansants, causeries et tombolas permettant d'ouvrir une bibliothèque pour les jeunes émigrantes, mais la tâche paraît encore plus démesurée si c'est l'ensemble du service qui doit être pris en compte sur le plan financier. Que faire ? Après d'intenses débats, il semble que l'option retenue par ces dames soit de situer le comité, ou ce qu'il en reste, comme une organisation locale « nettement confessionnelle ». Une manière de résoudre les points de friction sur la nature du service ? Rien n'est moins sûr car les difficultés financières persistent et la perspective de devoir cesser toute activité envers les migrants qui continuent d'affluer réactivent au sein du comité les divergences de vue sur la nature même de l'organisation. D'autant plus que les réglementations restrictives qui se succèdent impriment des modifications profondes dans la nature des interventions. Axé initialement sur la protection des jeunes filles migrantes, il est bien difficile d'ignorer les situations des mères, des enfants isolés ou des groupes familiaux. D'une aide à la préparation de la migration, c'est progressivement vers un soutien pour les recherches de logement et de travail qu'il faut s'orienter, les délais d'attente pour migrer ou pour retourner dans le pays d'origine se faisant de plus en plus longs. Par exemple, « la saison », terme désignant la période d'ouverture des frontières renouvelant les possibilités d'être retenu pour le voyage transatlantique, débute le 1^{er} juillet. Si, à cette date précise, les conditions ne sont pas remplies, c'est une année d'attente supplémentaire avant de pouvoir retenter sa chance. Inutile de dire que le nombre d'heureux gagnants diminuant sans cesse, le projet migratoire se transforme en projet d'installation dans des conditions les plus précaires. Ce ne sont

plus les secours et les dons des œuvres caritatives, ponctuels et aléatoires, qui peuvent représenter une solution viable pour le maintien, voire le développement de l'activité. Le nombre d'enfants arrivant chaque semaine est en constante augmentation, certains bateaux les amenant par groupes de vingt à quarante, parfois jusqu'à une centaine. Le temps de retrouver leurs parents, il faut les héberger, les nourrir. Les enfants sont majoritairement arméniens, et les recherches s'orientent vers les quartiers où cette population s'est massivement regroupée ou vers les camps, comme le camp Oddo²¹ qui sert de lieu de première installation et de transit pour les familles arrivantes. C'est ainsi que quelques années après sa création, le Service d'Aide aux Émigrantes de Marseille déploie entre 60 et 70% de son activité auprès de la population arménienne. Cette aide à la sédentarisation et à l'installation nécessite une structuration laissant peu de place à l'amateurisme ou aux bonnes intentions. D'une pratique de la charité teintée de moralisme, il faut passer à une action professionnalisée, structurée et surtout possédant les moyens de tenir l'activité sur le moyen et long terme. Marseille est donc un comité local fragilisé et précaire qui tente de maintenir à tout prix sa présence et son action sans véritablement choisir entre l'œuvre confessionnelle ou l'intégration concrète des exigences statutaires du réseau international auquel le comité local est censé appartenir.

Le comité de Paris et la consolidation du réseau

À Paris, c'est en décembre 1924 et en présence de Ruth LARNED, directrice générale du SSI, que le comité tient sa première réunion après d'intenses mois de travail pour structurer sa création. Dès les origines, on peut dire que le fonctionnement du comité parisien est en tous points en version opposée au fonctionnement marseillais. Mary HURLBUTT, qui a conduit en

20 Dès le début des années 20, l'œuvre philanthropique américaine fait connaître son intention de se retirer progressivement du réseau qu'elle a impulsé et soutenu, arguant d'une absence de moyens et de compétences pour continuer d'animer le SSI.

21 Plusieurs centres d'accueil d'urgence existent à Marseille. Les plus importants se situent sur le boulevard Oddo et la gare Saint-Charles.

1921 une étude sur le parcours migratoire pour le compte du SSI, rencontre plusieurs femmes très impliquées dans les questions sociales. Leur approche est moins confessionnelle que versée dans un féminisme réformiste concrétisé par leur appartenance au Conseil National des Femmes Françaises (CNFF)²². Féminisme réformiste car, si les revendications portent bien sur l'accès au suffrage féminin et l'égalité de tous les droits, les moyens d'y parvenir sont loin d'être radicaux, au contraire d'autres mouvements qui estiment que ces droits ne pourront être obtenus que par la manifestation violente et la provocation publique.

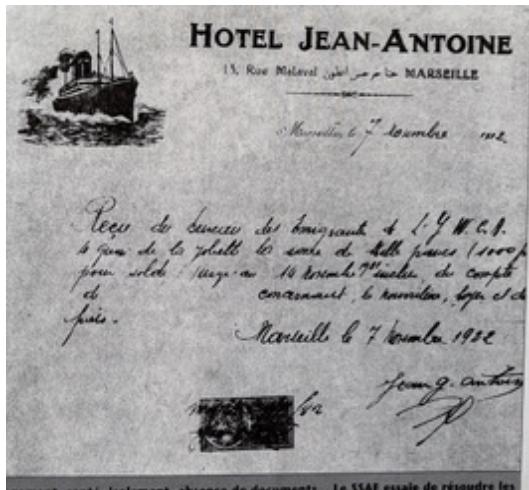
Le CNFF promeut quant à lui un travail d'argumentation et d'influence auprès des décideurs masculins. Il intègre une vision harmonieuse de l'humanité, harmonie consolidée et garantie selon ses membres par l'influence grandissante et la capacité d'action des femmes lorsqu'elles pourront exercer les droits qui leur reviennent. Se définissant comme « social et revendicatif », le CNFF s'avance ainsi sur une ligne de crête ténue entre modernisme et tradition.

Dès sa création, le comité parisien débat de deux questions brûlantes : quels liens avec les autres comités implantés en France (Le Havre et Cherbourg ont encore quelques mois d'existence) et surtout où trouver des financements pérennes afin de consolider les actions nécessaires ? On le voit, Paris se positionne d'emblée comme en position de surplomb par rapport aux autres comités français. Pour autant, il est confronté aux mêmes difficultés pour stabiliser l'aspect budgétaire dans une perspective d'activité sur un moyen, voire un long terme.

Parmi les femmes impliquées dans la création de cette branche du SSI, une d'entre elles se détache nettement. Lucie CHEVALLEY²³ va marquer durant des décennies de sa personnalité et de son charisme le devenir de l'association qui est en train de se créer. Née dans une famille protestante marquée par l'esprit d'ouverture et le refus du dogmatisme, elle s'engage dans des études de droit. Lors des séjours qu'elle effectuera notamment au Liban pour accompagner son mari chargé d'un poste de professeur de droit, elle se passionne pour les questions de migration et le sort de milliers de réfugiés fuyant les persécutions et la misère. Elle est ainsi la ressource idéale pour réfléchir et concrétiser l'installation d'une représentation active du SSI dans un des pays fondateurs du réseau. Rapidement, elle prend les choses en main, convainc ces dames d'intégrer des hommes dans les instances décisionnelles, en particulier pour l'activation de soutiens financiers, insiste sur l'absolue nécessité de construire une entité professionnalisée en capacité d'expertise et non une œuvre caritative de plus. De son parcours intellectuel et de son expérience, elle place le droit au cœur des objectifs du comité et des besoins des migrants dont il se préoccupe. Pour que cette question puisse se développer dans différentes instances qui ne sont pas obligatoirement spécialisées en la matière, elle travaille activement à la création d'une section « Émigration » au sein du CNFF donnant à cette question sociale une dimension sortant des limites des œuvres et associations se souciant du sort des migrants.

22 Crée en 1901, le CNFF est le fruit du regroupement du Congrès international de la condition et des droits des femmes et du Congrès international des œuvres et institutions féminines. En dix ans, le CNFF passe de 20 000 à 100 000 membres et devient une des branches du Conseil international des femmes (CIF).

23 On trouvera une notice biographique plus complète sur le site du GREHSS <https://grehss.fr/2022/01/27/chevalley-lucie-nee-sabatier-1882-1979/>



Collection particulière L. Chibrac

La stabilisation du SIAE ou le rude apprentissage de la recherche de financements.

Sur la question cruciale des financements, et surtout leur stabilité et pérennité, une stratégie nouvelle se dessine : c'est vers les pouvoirs publics qu'il faut orienter les démarches. La conviction profonde est que pour faire avancer la question de la protection et de la promotion des droits des migrants et des étrangers résidents, il faut s'appuyer sur des compétences fiables, renforcer l'axe d'expertise valorisé par le réseau SSI. À ces conditions, il est possible d'espérer une stabilité financière que seules les subventions publiques peuvent apporter en lieu et place des dons privés trop soumis aux aléas difficilement maîtrisables pour une gestion sécurisée dans le temps. Les compétences et l'expertise ne peuvent s'obtenir que par l'emploi de professionnelles et par la production régulière d'avis solides dans le but d'éclairer les décisions publiques. Ainsi, garantir la qualité de l'intervention auprès des « cas individuels » nourrit une expertise globale nécessaire à l'étayage de propositions faisant avancer « la cause » des migrants. La philosophie d'ensemble et la stratégie sont ainsi bien au point. Le tout est maintenant de pouvoir les mettre en œuvre dans un contexte politique et

social où la question de la présence des étrangers est loin d'être abordée dans un climat serein.

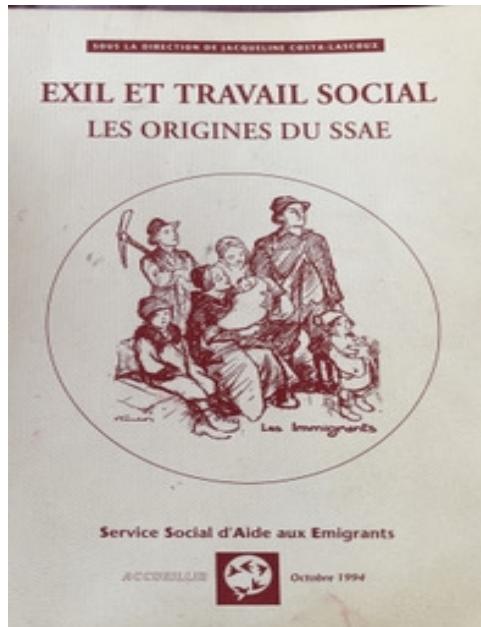
Car cette conviction du comité français doit en rencontrer une autre : celle des pouvoirs publics susceptibles de soutenir l'action de cette structure associative qui prend le nom de Service International d'Aide aux Émigrants (SIAE) en mai 1926. Comment faire converger des intérêts communs ? Et le contexte se prête-t-il à soutenir une organisation privée, à caractère international sur une question qui, bien que sensible, ne fait pas l'objet de choix ou d'axes politiques clairement définis.

Depuis la fin du XIXème siècle, la démographie française est en berne dans une société où le monde rural reste prégnant. La Première guerre mondiale accentue et aggrave l'effondrement démographique et le déséquilibre des classes d'âge et de genre. Sur cette période, le développement économique, dont l'économie de guerre, repose sur les femmes et les travailleurs étrangers ; dès l'armistice signé, les unes et les autres seront renvoyés dans leur foyer. Pour autant, les mutations de la société – en particulier l'exode rural et la désaffection des métiers pénibles pour des métiers du secteur tertiaire – font émerger des besoins grandissants de main d'œuvre. Au sein de divers ministères – notamment l'Agriculture – des services de la main d'œuvre étrangère voient le jour. Les besoins en la matière vont croissant et des conventions entre pays sont signées. Pour autant, on peine à distinguer les orientations de fond : veut-on renforcer une immigration économique ? Ou favoriser une immigration de peuplement ? Ou concilier les deux, étant donné les besoins tant démographiques qu'économiques du pays ? Apparemment, peu de prospectives politiques, pas de projet véritablement lisible prenant en considération l'évolution du phénomène migratoire qui, de saisonnier et transitoire, devient permanent avec une installation sur l'ensemble du territoire national. Pour répondre à

cet enjeu moderne, la réponse de l'État est hésitante et se traduit par un morcellement de l'organisation dans les ministères. Cette réponse politique est si faible que c'est un regroupement d'employeurs des divers secteurs en tension économique, la Société générale de l'Immigration (SGI), qui devient en quelque sorte le véritable ministère de la main d'œuvre étrangère. Cette situation interpelle au sein même des services publics. Marcel PAON, chef du service de la main d'œuvre étrangère au ministère de l'Agriculture, édite un ouvrage dans lequel il souligne l'absolue nécessité d'une politique publique dans le domaine. Nous sommes à la veille des années trente et, peu à peu, la question de la présence de la population étrangère émerge dans l'espace public. Loin d'être appréhendée comme une richesse et une opportunité, elle devient source d'incertitudes et de craintes. Ce grand corps qu'est la Nation ne risque-t-il pas en intégrant des « corps étrangers » d'être affaibli, voire anéanti ? La notion de « race », très prégnante à l'époque, renforce la phobie des mélanges pouvant altérer et corrompre l'intégrité d'une identité nationale.

Durant cette même période, l'instabilité internationale et la montée des fascismes provoquent de nouvelles vagues migratoires. La tentation est forte de différencier et opposer d'un côté

les



travailleurs étrangers et de l'autre côté les réfugiés. De même, la politique de naturalisation connaît des soubresauts permanents rendant illisibles et chaotiques les buts politiques recherchés. Ainsi en 1927, une loi favorise grandement l'accès à la nationalité française, possibilités refermées de façon drastique en 1934 par un nouveau train législatif. Entre temps, une crise économique d'ampleur ébranle profondément la société. Incertitudes du lendemain, effondrement économique et social favorisant le repli sur soi, c'est dans ce contexte instable et menaçant que le SIAE vit ses premières années. Les dons et contributions du secteur industriel s'effondrent, des réductions drastiques de personnel sont envisagées, leur remplacement par des bénévoles fait débat... Le réseau international, lui-même, est confronté à des difficultés analogues, il ne faut donc rien en attendre sur le plan financier.

Dès 1930, conjointement à des demandes de subventions auprès des différents ministères, une procédure de reconnaissance d'utilité publique de l'association est entamée. Elle mettra plus de deux ans à aboutir, le plus grand obstacle étant l'obligation de réunir une dotation de 100 000 francs. Les 8000 francs péniblement rassemblés au cours de l'année qui suit la demande vont être engloutis dans la résorption d'un déficit budgétaire pouvant être fatal à l'existence du SIAE. Enfin, après une période de grandes incertitudes, le 23 août 1932, l'association obtient la reconnaissance d'utilité publique. Si c'est un pas important dans la stratégie impulsée par Lucie CHEVALLEY, cette étape a un prix et il faut abandonner l'adjectif « international » dans le libellé de l'association.

Et c'est ainsi que le SIAE devient le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE).

Dans les archives associatives, les multiples démarches et demandes sur cette période auprès des différents ministères occupent plusieurs

mètres linéaires, preuves d'une activité intense. Les réseaux de relations auprès des politiques (députés, ministres) sont mobilisés sans relâche, souvent par l'intermédiaire des épouses de ces derniers dans un premier temps, en attendant d'accéder directement aux cabinets ministériels et services compétents. Certes la mobilisation, voire l'acharnement, finit par produire ses fruits, mais la survie de l'association reste fragile. À plusieurs reprises, la menace de fermeture obscurcit un horizon déjà bien encombré.

Comme si un ennui n'arrivait jamais seul, voilà qu'il faut quitter les locaux occupés jusqu'alors et préparer un déménagement. Une perspective de coût arrivant à un bien mauvais moment. En fait, ce qui dans un premier temps paraît comme un obstacle supplémentaire va représenter une opportunité essentielle pour l'avenir de l'association.

Une identité qui s'affirme dans un contexte difficile.

Là encore, les relations mondaines et militantes vont faciliter la tâche pour trouver une solution. Après quelques tractations et visites officielles, voici le SSAE logé gratuitement dans un immeuble rue de Vaugirard, immeuble dans lequel sont installés les services de la main d'œuvre du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. En 1938, la création d'un sous-secrétariat d'État à l'immigration au sein de ce ministère ouvre des perspectives favorables. Philippe SERRE qui a en charge, décide d'affecter au SSAE près de la moitié de la taxe imposée aux employeurs recrutant de la main d'œuvre étrangère. C'est une manne de 500 000 francs qui vient renflouer le maigre budget du SSAE. Bien évidemment, il y a une contrepartie. Il est demandé au SSAE d'étendre son action en organisant dans les départements comptant une population étrangère nombreuse un service social « approprié » et de coordonner le travail des inspectrices départementales déjà en place

qui assurent, dans dix-sept départements, des actions auprès de la main d'œuvre étrangère féminine. L'idée sous-jacente est d'affecter ces inspectrices à l'accompagnement des familles de travailleurs étrangers dans les secteurs agricole et industriel. Le SSAE est sollicité sur une très courte période pour établir différents projets techniques comme budgétaires afin de construire les principes et les modalités de fonctionnement de ce nouveau service, créant par arrêté le 7 avril 1939 le Service social de la main d'œuvre étrangère (SSMOE).

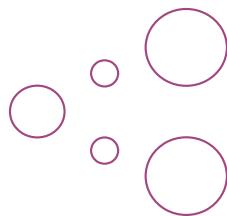
Ce domaine d'action n'est pas réellement une nouveauté pour le SSAE. En 1928, un arrêté du 28 décembre prévoit la création de comités départementaux d'aide et de protection des femmes immigrantes dans les départements où leurs effectifs étaient importants. Ces comités se mettent en place sous la pression des pays d'origine des paysannes et ouvrières étrangères. L'exemple de la Pologne est intéressant car les pressions se font intenses lorsque les délégations constatent les conditions souvent précaires, défavorables et insalubres dans lesquelles leurs ressortissantes travaillent, en particulier dans l'agriculture. Isolement, conditions de logement désastreuses, nature des travaux demandés... le constat est négatif et amène les autorités polonaises à menacer de contingenter drastiquement le départ de ses ressortissantes si des améliorations notables ne sont pas apportées. Les comités institués en 1928 sont censés répondre à ces inquiétudes. Le SSAE, en lien avec la Pologne par le réseau du SSI, est alors sollicité pour trouver des travailleuses sociales parlant polonais. Par la suite, Lucie CHEVALLEY propose de regrouper ces inspectrices départementales afin de leur assurer une formation et d'organiser un regroupement annuel avec les services ministériels. Ce réseau existant préfigure la mise en place du SSMOE en élargissant les compétences et les interventions auprès de tous les travailleurs étrangers et leurs familles, quel que soit leur secteur d'activité.

À la fin de cette décennie des années trente, le SSAE peut considérer que les débuts lents et chaotiques qui ont marqué les premières années de fonctionnement sont derrière lui. Malgré un contexte social et politique incertain et un environnement généralement hostile à la présence des étrangers en France, son action a pu se développer et ses fondations se stabiliser. Ses ambitions restent parfois démesurées par rapport à ses moyens qui restent fragiles même s'ils se développent à partir de 1939. Apparemment, tout va mieux. Pourtant, l'horizon semble s'obscurcir en Europe et des signaux inquiétants viennent d'Allemagne et d'Italie où les branches

du SSI se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur action. Ainsi, malgré les accords de Munich, il semble que l'entrée en guerre soit inéluctable et les menaces contre la Pologne, pays proche par le réseau SSI, rendent cette probabilité encore plus inquiétante.

Pourtant, malgré tout, il faut, et il faudra continuer à accueillir, aider, soutenir les étrangers et leurs familles quelles que soient les évènements qui menacent.

Mais ceci est une autre histoire...





**Melle Mourgues, assistante sociale départementale,
SSAE des Bouches du Rhône
1942-1944**

Pour illustrer de façon plus concrète et pratique le quotidien des professionnelles exerçant au Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE), rien ne vaut le témoignage direct des intéressées¹.

C'est à Marseille que nous retrouvons Lucienne Mourgues, jeune assistante sociale tout fraîchement recrutée. Lorsqu'elle prend ses fonctions dans la cité phocéenne, nous sommes à la veille de la seconde guerre mondiale. Le comité marseillais a déjà deux décennies de fonctionnement. Toutefois il se trouve dans une étape de transition importante. Jusqu'alors tenu par des « dames de bonne volonté », rétives à rendre des comptes sur leur activité, quelque peu laxistes dans la gestion financière des actions conduites... la tension est forte avec le siège parisien de l'association siège où officie Lucie CHEVALLEY² qui vient de prendre la présidence de l'association et qui conduit volontairement celle-ci vers une plus forte professionnalisation des actions, une gestion rigoureuse, une expertise reconnue afin de gagner la reconnaissance mais aussi et surtout l'appui financier des pouvoirs publics. Alors, tout amateurisme n'est vraiment pas le bienvenu et les relations ne tardent pas à virer au rouge jusqu'à l'évincement de l'équipe initiale par une jeune assistante sociale.

C'est à la fois anecdotique et parlant des évolutions profondes qui sont à l'œuvre dans l'organisation du champ de l'action sociale, la professionnalisation prenant le pas sur la philanthropie et les pratiques caritatives.

Lucienne MOURGUES prend ses fonctions à Marseille à un moment clé de l'Occupation. En 1942, la répression s'intensifie en zone occupée et la zone dite « libre » sous l'autorité de Vichy va disparaître en novembre avec l'occupation par les troupes allemandes de l'ensemble du territoire français. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, elle restitue les tensions de l'époque et les différentes facettes de l'activité – légale et clandestine – du SSAE, le manque de ressources pour assister les personnes qui s'adressent au service, l'isolement dans lequel se trouvent les professionnelles.

Dans son récit, elle évoque plusieurs figures du SSAE : Lucie CHEVALLEY, déjà citée, qui n'aura de cesse de préserver l'activité officielle du service social jusqu'à l'été 1944 qui verra l'arrestation des équipes des trois bureaux principaux. Parallèlement à ses négociations incessantes avec les autorités, elle mène des actions clandestines en particulier dans le cadre de l'Entraide Temporaire dont le but est de préserver les enfants juifs des arrestations et des déportations : Marcelle TRILLAT qui, au moment de l'exode rejoint Lyon où habite ses parents, et devient ainsi la responsable des actions du SSAE sur toute la zone Sud, avec notamment la supervision des équipes d'entraide qui interviennent dans les sinistres camps d'internement ; Marie-Thérèse SCHINTZ repliée d'Alsace Lorraine qui déploie ses efforts en particulier auprès des ressortissants juifs autrichiens et allemands qui ont fui leur pays pour la France et se trouvent à nouveau dans l'obligation de se cacher ou de quitter le territoire.

Ainsi le récit de Lucienne MOURGUES nous plonge dans le quotidien complexe d'une organisation qui tente, coûte que coûte, de remplir sa mission auprès de ceux qui sont dans un besoin vital de ses interventions.

Entretien avec Lucienne MOURGUES, 23 mai 1996

" Il y a d'abord une chose qu'il faut dire, c'est que cette époque c'était la survie et uniquement la survie ».

Exactement, je ne sais pas ce qui s'est passé entre Miss PHELAN et Lucie CHEVALLEY. Miss PHELAN était anglaise, elle n'était pas assistante sociale et elle était là depuis le tout début du SSAE. C'était une personnalité, c'était quelqu'un, une grande dame. Elle travaillait toujours dans cet esprit de dame d'œuvre. Elle faisait le contraire de ce qu'il fallait faire. En 1939, c'est le SSMOE qui venait d'être créé et cela changeait les choses. Mais elle, elle ne voulait pas en entendre parler. À ce moment-là à Marseille, il y avait un comité qui dépendait de Paris. Il y a eu des chocs violents. Quand j'ai été engagée en février 1942, Madame CHEVALLEY, que j'avais vue dans une chambre modeste à côté de la gare de Lyon, m'a dit : " *Il y aura quelqu'un qui s'occupera des questions générales et vous vous chargerez exclusivement des cas*" car Madame CHEVALLEY était pour les cas individuels. Je suis partie en stage à Paris. Je devais quitter Paris fin mai. Madame CHEVALLEY m'a dit : "je vais vous garder un mois de plus à Paris. Je ne peux pas vous envoyer dans cette pétaudière !".

Un détail pour vous illustrer comment les choses se passaient : Miss PHELAN avait engagé une secrétaire. Elle était suisse. Lorsque Marcelle TRILLAT est arrivée à Marseille, elle s'est aperçue que cette secrétaire travaillait sans autorisation ni titre de séjour. C'était le genre de détail qui ne frappait pas Miss PHELAN. Je suis arrivée le 1er juillet 1942 en zone non occupée. Marcelle TRILLAT était la directrice de Lyon et de la zone

Sud. Lorsque je suis arrivée, il restait au bureau une assistante sociale dont je ne parviens plus à me souvenir du nom. Cette assistante travaillait avec Miss PHELAN et avait pris parti pour elle. Elle avait un contrat, elle est restée un mois ou deux pour finir les cas dont elle s'occupait. Il y avait Marie-Thérèse SCHINTZ qui venait d'arriver et qui était une amie de Marcelle TRILLAT. Elle parlait allemand. C'est elle qui avait en charge tous les réfugiés chassés par le nazisme. Mademoiselle TRILLAT voyant tout le travail qui me tombait sur les épaules, ne m'a pas chargée d'aller dans les camps.

Les Allemands sont arrivés en novembre 1942. Lorsque nous avons été occupés, ça a tout changé. Lorsque j'ai fait mes stages à PARIS, je n'avais jamais travaillé sur ce que j'ai trouvé à MARSEILLE. J'avais surtout des cas d'émigration. Pour moi, c'était difficile. J'ai mis très longtemps à comprendre ce qu'était un visa !

Dans les camps donc je n'y allais pas. Je ne suis allée qu'une fois au camp des Milles. Nous avions une correspondante qui y allait régulièrement et qui rendait compte à Marcelle TRILLAT. L'hôtel Bompard²⁴, c'était Marie-Thérèse SCHINTZ. Il y avait des Allemands et des Autrichiens qu'elle aidait. Nous étions très liées mais, professionnellement, chacune faisait ce

24 En juin 1940, l'hôtel Bompard, situé rue des Flots bleus dans le 7e arrondissement de Marseille est réquisitionné pour recevoir des femmes ressortissantes de pays ennemis ou étrangères. 150 Autrichiennes, sont bientôt rejoindes par des Italiennes et des ressortissantes de diverses nationalités. A partir de novembre 1940, l'hôtel Bompard devient un centre de transit pour les femmes et les enfants en instance d'émigration. Il est administrativement rattaché au camp des Milles où sont internés les hommes et les garçons de plus de treize ans.

qu'elle avait à faire. Un jour elle me dit en me parlant de personnes qu'elle aidait : "Si vous vouliez, je vous les présenterais". Je lui ai dit : "Non ! Comme vous vous en occupez, je ne pourrais rien faire de plus et si la police vient, je dirais que je ne les connais pas."

Les structures, ça n'existe pas pendant la guerre, il n'y avait rien. On faisait au plus pressé. Moi, donc, je m'occupais des cas d'émigration. Il devait y avoir des correspondances internationales à faire. Je vous parle des choses officielles car, pour l'émigration des clandestins, SCHINTZ devait aider pour des papiers. Il y avait aussi d'autres organisations, comme les Quakers, l'OSE et un vieux prêtre orthodoxe. Deux ou trois fois, j'ai été contactée par des gens qui voulaient me faire rentrer dans les réseaux. Mais je renvoyais toujours vers la direction à LYON ou à PARIS. Il fallait que le SSAE survive. Il fallait que le service continue. C'est même extraordinaire qu'on ne nous est pas inquiétées plus tôt car nous nous occupions de gens dont ils ne voulaient pas.

Pour l'émigration, c'est surtout vers les Etats-Unis, pour quelques-uns en Afrique du Sud s'ils avaient de la famille ou un travail, quelques-uns en Argentine. Ils ne pouvaient s'embarquer qu'à LISBONNE. Pour partir de là, il fallait avoir un visa de transit pour le Portugal, lequel ne pouvait être obtenu qu'avec le visa de transit en Espagne lequel ne pouvait être obtenu qu'avec le visa de sortie de France. Chaque visa était délivré pour une période limitée, il m'est arrivé d'obtenir le visa de sortie de France mais les visas de transit étaient périmés, d'autant plus que pour obtenir le visa de transit pour le Portugal, il fallait avoir une place retenue sur le bateau. Alors vous voyez quand on arrivait à faire partir quelqu'un, ce n'était pas une mince affaire !!

De plus très vite, avec l'occupation, les conditions sont devenues encore plus difficiles. Et

puis pour les faire partir, il fallait de l'argent. On mendiait partout, à tous les organismes juifs. De l'argent nous était envoyé au service. Nous avions ce que l'on appelait "le compte Émigrants". Lorsque je suis arrivée à MARSEILLE, tout un tas de choses me sont tombées sur la tête et notamment la comptabilité. Mademoiselle TRILLAT m'a dit : "vous vous occupez de la comptabilité !" C'était un gros souci pour moi d'avoir de l'argent qui n'était pas à nous. De ma vie, je ne m'étais pas occupée de comptabilité et TRILLAT est restée deux jours avec moi, pas plus ! Ensuite elle a filé sur Lyon. Il y avait une fiche par émigrant pour le compte. Quelque temps plus tard, le trésorier de Paris m'a demandé à voir le compte et le fichier migrants. Il était catastrophé ! J'avais tout fait à l'envers !

Mais ce qui m'occupait le plus, c'étaient les Espagnols... Les réfugiés espagnols. Le gouvernement républicain s'était réfugié au Mexique en emportant de l'argent et, quand ils ont su la présence de tous ces réfugiés espagnols en France, ils ont demandé à les aider financièrement et se sont entendus avec le gouvernement mexicain qui versait l'argent aux réfugiés par l'intermédiaire du Consulat du Mexique qui était à Marseille. Quand les Allemands ont occupé la zone sud, les relations diplomatiques ont été rompues avec le Mexique. Il y avait auparavant un accord entre le gouvernement français et le Mexique. Vichy a donc demandé au SSAE de prendre le relais de cette assistance financière. Il a accepté bien que ce ne soit pas dans les principes du service social. Au moment de mes études, on nous apprenait : "*le service social ne donne pas d'argent, il en procure !*". Madame CHEVALLEY a dit non dans un premier temps. Elle nous a demandé de faire des enquêtes. J'ai donc fait des enquêtes, à vélo, quelquefois très loin en Provence et l'on découvrait des situations de femmes seules, de vieillards... Vraiment des gens dans une misère ! ... Vu la situation, Mme CHEVALLEY a accepté cette mission et on a donc

commencé à faire de l'assistance financière. On distribuait de l'argent tous les mois. Chacun venait chercher son enveloppe, c'étaient les secrétaires qui s'occupaient de ça. Nous avons fait ça depuis fin 1942. C'était du travail ! Au début, le gouvernement du Mexique calculait le montant des allocations en fonction des responsabilités pendant la guerre civile. Madame CHEVALLEY, elle, avait accepté de prendre le relais à conditions que les attributions se fassent en fonction de critères de service social. Alors je vous assure ce n'était pas commode. Lorsque vous receviez un colonel qui vivait tout seul et que nous réadaptions le montant de ses allocations pour augmenter celles des femmes seules avec des enfants, je peux vous dire qu'il y a eu des entretiens pas faciles du tout ! cela a été source de difficultés. Les réfugiés disaient que c'était leur argent, alors il fallait s'expliquer...

La dureté du régime dans les Compagnies de travailleurs étrangers dépendait de qui commandait. Ils travaillaient dur mais ils étaient plus protégés. Nous n'avons pas travaillé avec le service de Formation des Étrangers. Il n'y avait pas de délégué départemental. Quant au Secours national, nous ne travaillons pas avec. Au fond, ils n'avaient pas les mêmes valeurs que nous. Ils n'étaient pas très pour les étrangers. Ceux avec qui nous avons beaucoup travaillé, et notamment pour les secours, ce sont les Quakers. Ils nous ont beaucoup aidé pour les repas, pour les vêtements. Avec l'OSE, nous avions de bons contacts mais c'est surtout SCHINTZ qui travaillait bien avec. Mais moi-même je les ai bien connues. Elles ont été déportées toutes les deux.

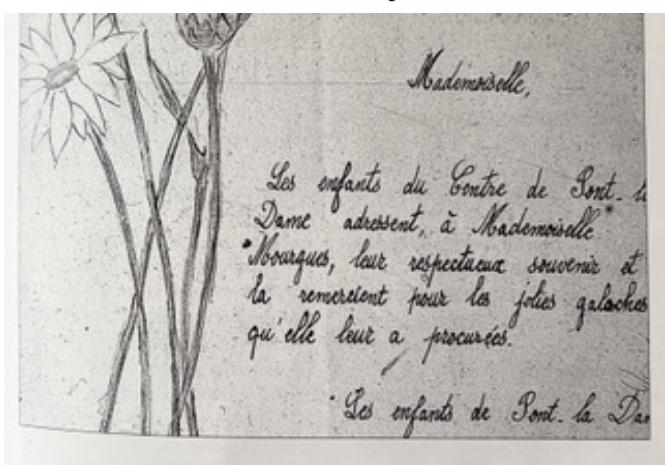
Nous avions d'énormes difficultés quelquefois pour aider les gens pour qui nous étions le seul recours. Ainsi, il nous est arrivé de trouver une personne que nous connaissions bien, le matin sur notre paillasson, seule, malade... Sans certificat médical, impossible de faire une hospitalisation, même en cas d'urgence grave !

Aussi, nous la ramenions sur un banc et le premier flic qu'on rencontrait, on lui disait : "il y a une personne qui est malade, on ne peut la laisser comme ça !" C'était le seul moyen de la faire hospitaliser.

Le Comité de Nîmes, j'y ai participé trois ou quatre fois. Madame CHEVALLEY et Marcelle TRILLAT y allaient régulièrement puisque c'était une réunion pour les organisations qui s'occupaient des camps, mais on m'a demandé d'y aller parfois. Je pense que c'était parce qu'on voulait qu'il y ait quelqu'un du SSAE de Marseille. Il y a des choses qui m'ont choquée. Il y avait beaucoup de participants et, de ce que j'ai compris, c'était plus ou moins officiel comme comité. Eh bien, lorsque j'arrivais vers midi, je suppose qu'ils avaient travaillé le matin, tout ce beau monde allait faire un grand repas à l'hôtel Imperator qui était le plus grand hôtel de NÎMES... Après le repas, il y avait des travaux en petits groupes. Moi, je retrouvais des gens de Marseille pour parler des situations liées à Marseille. C'était toute une histoire, ces déplacements ! On revenait très tard, c'était le couvre-feu, c'était vraiment pas commode !

Je considère que c'est un bonheur et une chance d'avoir travaillé avec Mmes CHEVALLEY et TRILLAT. Elles se déplaçaient souvent. Mme CHEVALLEY c'est grâce à elle que le SSAE a pu traverser cette période et rester jusqu'à aujourd'hui. (...)

Collection particulière L. Chibrac



En juin 44, à Lyon, je n'y étais pas donc je restitué ce que j'ai entendu dire. Il me semble que s'il y a eu fermeture du bureau de Marseille, c'est sur ordre de PARIS. C'est de BLONAY qui était directrice à Paris et qui a été arrêtée la première parce que, parmi les assistantes, il y en avait deux ou trois qui faisaient des choses clandestines pas très discrètement. Comme Melle de BLONAY était directrice c'est elle qui a tout pris ! Elle n'est pas restée longtemps en prison. J'ai su par une lettre - il faut se rappeler qu'à cette époque les liaisons n'étaient pas faciles - qu'elle avait été relâchée. J'ai gardé cette lettre, précieusement, dans mon bureau. Aussi, quand ils sont venus m'arrêter à Marseille, je savais par Melle FILLEUL que toute l'équipe de Lyon avait été arrêtée. Avec Mme CHEVALLEY, on avait déjà évoqué la possibilité d'arrestations. Elle pensait qu'il fallait rester en toute circonstance à son poste car les gens avaient besoin de nous mais lorsque j'ai su que tout le monde avait été arrêtée à Lyon, j'ai convoqué l'équipe en disant que chacune faisait comme elle voulait. Que celle qui voulait rester chez elle pouvait le faire, que je comprenais très bien. Tout le monde a voulu rester. Nous avons donc décidé qu'elles viendraient tous les matins prendre leur travail, qu'elles travailleraient chez elles la journée et ramèneraient leur travail le soir. Ce soir-là elles avaient été plusieurs à revenir. Il était 18 heures environ. Mon bureau était plein de messages internationaux. Je faisais ça lorsque j'étais au calme car c'était long à trier. On sonne. J'étais persuadée que c'était une des secrétaires qui avait oublié quelque chose. J'ai ouvert. Ils étaient deux. Ils entrent dans mon bureau et m'annoncent : "Votre directrice à Paris a été arrêtée". J'ai répondu aussitôt : "oui, mais elle a été relâchée !" et je leur ai sorti la lettre. Ils se sont longuement interrogés tous les deux en allemand. Je ne comprends pas l'allemand mais il était net qu'ils hésitaient sur la conduite à tenir. Et alors, ils sont passés dans tous les bureaux. Comme on s'attendait un peu à ça, j'avais mis dans un des bureaux une grande affiche avec

marqué : "SSMOE Préfecture des Bouches-du-Rhône". Ils ont emporté un fichier, croyant que c'était "un fichier de juifs" mais c'était un fichier d'Espagnols. C'est tout ce qu'ils emportaient et j'ai suivi. Je m'en rappelle, c'était le 21 ou le 22 juillet. "Vous... Juifs !!" Ils croyaient qu'on aidait les Juifs. Il y avait la concierge à qui on avait laissé les clés. Elle me dit : "Et demain matin ? qu'est-ce que je leur dis ? Dîtes-leur que je suis partie !" En fait, je suis restée une semaine aux Baumettes. J'étais persuadée que j'allais partir dans un convoi pour Drancy. Il y avait deux cars pour nous transférer. On nous a mis des menottes. On nous a fait entrer dans la cour, alignés les uns à côté des autres contre le mur, avec les types en face avec leur mitraillette. Cela faisait 24 heures que j'avais été arrêtée, et vu ce qui se passait à l'époque, j'ai bien cru que ma dernière heure était arrivée ! mais c'était de l'intimidation... Je me suis retrouvée en cellule. En arrivant aux Baumettes - cela m'a fait quelque chose car j'avais été visiteuse de prison - ils ont commencé par prendre mon sac et ma montre. Lorsque je suis sortie, j'ai demandé à les récupérer. Ils m'ont fait entrer dans une pièce où des sacs étaient disposés et j'ai reconnu le mien. Pour la montre on m'a dit que celui qui avait les clés du coffre était parti. Je suis rentrée à pied, c'était fin juillet, il faisait un soleil de plomb ! Arrivée à Mazargues, j'ai pris le train pour aller à Marseille. Arrivée chez moi, j'alerte SCHINTZ et toutes les autres. Qu'allons-nous faire ? Il fallait rouvrir le service. Mais ils avaient emporté toutes les clés. Alors, sans me démonter, je suis retournée à la gestapo et j'ai retrouvé ces deux types qui m'avaient arrêtée. Je leur dis - ils ont dû me prendre pour une simplette ! - : "je veux rouvrir le bureau." Ils ont répondu "Non vous êtes sous surveillance." Alors je suis retournée aux Baumettes chercher ma montre !"

**Le service social d'aide aux émigrants
par Mme CHEVALLEY présidente du SSAE
et Marcelle TRILLAT directrice du SSAE**

« Le Service social Situation présente Perspectives d'avenir »

Collection Droit Social XXXIV - février 1949

Cahier établi par les soins de M. Charles Blondel et de Melle R. Libermann

La France introduit, pour les besoins de son économie, des travailleurs étrangers qui viennent extraire son charbon et cultiver ses champs, mais par suite de sa situation géographique, par suite aussi de sa notion libérale du droit d'asile, elle a accueilli depuis un demi-siècle de nombreux réfugiés. Elle reçoit aujourd'hui des personnes déplacées.

Une protection sociale de ces étrangers est indispensable et s'exerce aussi bien au bénéfice des intéressés que de la collectivité dans laquelle ils aspirent à s'intégrer.

Tout étranger arraché, soit par sa propre volonté, soit par le fait des circonstances, au milieu qui l'a vu naître et dans lequel il a grandi, traverse en arrivant sur un sol étranger une crise psychologique qu'il aura, suivant son tempérament, plus ou moins de peine à surmonter. Tout lui est inconnu, souvent la langue, les habitudes de vie, de travail, de climat ; ses liens sociaux sont entièrement à recréer, ses liens familiaux sont parfois rompus, la réglementation le concernant lui paraît d'une effroyable complexité et l'Administration avec laquelle il doit entrer en contact l'intimide ou lui fait peur.

S'il s'agit d'un travailleur recruté, la situation se présente favorablement, mais s'il s'agit d'un réfugié il connaît alors l'anxiété de devoir courir de bureaux en bureaux, les mains pleines de

papiers qu'il a réunis à grand peine et d'où dépendront ses autorisations de séjour et de travail. S'il a quelques biens, il les vend peu à peu au cours des longues semaines qu'il lui faut attendre avant de posséder – en mettant les choses au mieux – des papiers qui lui permettront de mener enfin une vie laborieuse en touchant un salaire.

Si le service social a pour mission d'apporter une aide efficace et constructive à des catégories d'individus ou de familles handicapés par les difficultés de la vie, personne plus que la famille étrangère ne nous semble redétable d'un service social. Mais encore faut-il que ce service soit spécialisé et qu'il puisse ajouter aux conseils compétents des possibilités de liaisons nationales ou internationales qui lui permettront d'atteindre le point même où se trouve la solution du problème.

Ce sont ces conditions que remplit le Service Social d'Aide aux Emigrants. Ses liaisons nationales sont assurées par sa section spéciale du *Service social de la Main d'œuvre étrangère* avec une trentaine de postes départementaux ; ses liaisons internationales le sont par l'*International Social Service* dont il est la branche française et qui possède dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique des branches nationales ou des correspondants habituels.

Les buts du Service Social d'Aide aux Emigrants

Créé en 1924, reconnu d'utilité publique en 1932, le Service Social d'Aide aux Migrants a pour mission :

1°) d'apporter une assistance sociale compétente à tous ceux, français ou étrangers, qui se trouvent en butte à des difficultés consécutives à une expatriation volontaire ou non, de susciter et de faire faire à l'étranger des enquêtes et démarches nécessaires par des services sociaux correspondants (c'est ainsi que le SSAE s'occupe aussi bien d'une française abandonnée par un soldat américain que d'une famille polonaise désireuse de faire revenir ses enfants de Pologne) ;

2°) de tirer les conséquences de l'étude des cas individuels de façon à apporter aux organismes administratifs tous renseignements utiles sur le développement du problème de l'immigration ;

3°) d'organiser et de contrôler le Service Social de la Main d'œuvre Etrangère, créé par arrêté du Ministère du Travail en date du 7 avril 1939 ;

4°) de réunir et de diffuser, pour les élèves des Ecoles Sociales et les assistantes de Services Sociaux, la documentation relative aux modifications apportée dans la réglementation concernant les étrangers.

Il a des bureaux à Paris, Marseille, Alger, Casablanca et Rastatt.

Le *Service Social de la Main d'œuvre Etrangère*, section du Service Social d'Aide aux Emigrants, a été créé par un arrêté du Ministère du Travail du 7 avril 1939 modifié par un arrêté du 1^{er} juin 1945. Il a plus spécialement pour tâche :

- d'accueillir les étrangers et leur famille, de manière à faciliter leur adaptation et leur assimilation progressive dans la communauté française ;
- de faciliter le rapatriement ou, la réintégration des inadaptables dans des conditions favorables à l'intérêt de l'individu et au bon renom de la France ;
- de se tenir en rapport étroit avec les assistantes des services sociaux et de répartir avec elles les

tâches sociales qui incombent à ces services auprès des familles étrangères et celles qui reviennent au service spécialisé qu'est le Service Social de la Main d'Œuvre Etrangère.

Ce service social s'emploie notamment :

- à l'établissement des dossiers pour l'obtention de la carte de séjour, de travail, pour la déclaration d'enfants français, pour la naturalisation, etc... ;
- à la mise au travail, dans les métiers déficitaires en main d'œuvre, d'étrangers réfugiés ou immigrés soit directement, soit par reclassement professionnel ;
- à l'aide aux mères abandonnées ;
- au placement d'enfants, à leur mise en apprentissage et leur envoi en colonies de vacances ;
- à l'orientation, vers les dispensaires et organismes compétents, des personnes atteintes de maladies héréditaires ou contagieuses ;
- à l'application des lois de prévoyance et d'assistance sociales.

Le Service Social de la Main d'Œuvre Etrangère fonctionne à l'heure actuelle dans les départements suivants : Aisne, Aveyron, Bouches du Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente Maritime, Côte d'Or, Gironde, Haute Garonne, Haut Rhin, Isère, Meurthe et Moselle, Moselle, Nord, Pas de Calais, Puy de Dôme, Pyrénées Orientales, Rhône, Seine, Seine et Marne, Seine et Oise, Somme, Yonne, Saône et Loire.

Les activités actuelles du Service d'Aide aux Emigrants et du Service Social de la Main d'Œuvre Etrangère

Notre dernière statistique générale enregistre 30 930 cas traités au cours de l'année 1948. Chacun des cas concernant en général une famille de 3 ou 4 personnes, on peut estimer que le SSAE et le SSMOE sont venus en aide à plus de 100 000 étrangers. Ces étrangers sont de 53

nationalités différentes. Les plus nombreux sont les Polonais ; viennent ensuite les Espagnols, les Allemands, les réfugiés russes, les Italiens, les Tchèques, etc.

Les principaux problèmes traités peuvent se ranger, d'après nos statistiques, sous les rubriques suivantes :

- regroupement familial,
- rapatriement,
- secours, vestiaire,
- travail,
- placement d'enfants.
- nouvelles, recherches,
- émigration,
- immigration,
- mariages,

Le travail des assistantes s'opère en liaison étroite avec les services sociaux locaux à qui elles adressent les familles pour toutes les questions qui sont du ressort de ces services. Nos assistantes se réservent les cas qui exigent :

- soit des connaissances spéciales (lois et règlements relatifs aux étrangers),
- soit des relations avec les pays étrangers pour y obtenir des documents, faire faire des enquêtes sociales ou des démarches par des services sociaux correspondants.

Les assistantes départementales reçoivent chaque mois une documentation qui leur est envoyée du Siège Central. Une conférence les réunit chaque année à Paris.

LES PROBLEMES qui, au cours de l'année 1948, se sont posés avec le plus d'acuité au SSAE sont de trois ordres :

1°) Les regroupements familiaux

Un certain nombre de travailleurs étrangers, plus spécialement polonais, introduits en France dans l'agriculture ou les mines au cours des années 1920 à 1930, avaient envoyé leurs enfants dans leur pays d'origine, aux soins d'une grand-mère ou d'un parent plus éloigné. A partir de 1939, ces enfants ont été bloqués par la guerre et, depuis lors, des formalités très compliquées ont souvent découragé les familles de se faire rejoindre par leurs enfants ; un certain nombre d'entre elles sont même reparties en Pologne, désespérant de voir leur foyer réorganisé en France. Toutefois, le

Service Social d'Aide aux Migrants, par une action concertée avec les ministères intéressés (Affaires Etrangères et Population) a pu arriver, au cours de l'année 1948, à faire revenir en France plus de 1 000 enfants auprès de leur famille. Ceci a été le fruit d'un effort considérable qui a souvent porté sur plusieurs années.

2°) Les réfugiés

Il arrive encore actuellement d'Europe centrale des réfugiés qui viennent soit pour émigrer vers l'Amérique, soit pour chercher une terre d'asile en France. La situation de ces « clandestins » est particulièrement douloureuse et les services sociaux compétents ont estimé qu'il y avait lieu de faire pour eux un effort particulier. C'est ainsi qu'ont été réunis par le Service Social de la Main d'Œuvre Etrangères de la Seine des représentants de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés, des représentants des œuvres d'assistance, des fonctionnaires du Ministère du Travail. Par une collaboration régulière qui s'est instituée, les situations les plus pénibles sont étudiées et des solutions favorables sont adoptées chaque fois que la chose est possible.

3°) Les personnes déplacées

Il est intéressant de noter que le Gouvernement français a pris d'importantes décisions quant à l'introduction des personnes déplacées. Jusqu'à ces derniers mois, le recrutement de ces travailleurs dans les camps d'Allemagne se faisait par contrat de travail et l'ouvrier venait seul chez l'employeur qui lui était désigné par l'Office National d'Immigration. La venue de sa famille lui était promise mais ne se réalisait souvent pas et le D.P., découragé par une séparation qui menaçait de s'éterniser, préférait retourner dans son camp en Allemagne. Actuellement le travailleur D.P.²⁵, après des examens professionnels et médicaux satisfaisants, arrive avec sa famille dans un camp préparé à cet effet et les employeurs viennent recruter eux-mêmes les travailleurs qui leur sont nécessaires. C'est

²⁵ D.P. signifie *personne déplacée* en anglais, terme utilisé par le SSAE.

une formule infiniment plus humaine et qui semble donner satisfaction. Mais quand il s'agit d'aider une famille D.P. à reprendre une vie normale après qu'elle a connu les drames de la déportation et les années d'oisiveté forcée dans les camps, l'intervention d'un service social approprié est indispensable. Le S.S.A.E. s'emploie de son mieux à cette tâche particulièrement délicate.

En conclusion le Service Social d'Aide aux Emigrants poursuit son action en collaboration étroite avec les Administrations, les Ministères du Travail, de la Population, des Affaires Etrangères, avec l'Organisation Internationale pour les Réfugiés, avec les services sociaux et les œuvres d'assistance, et c'est grâce à ce concours de bonnes volontés que des résultats féconds ont été obtenus.

Cette collaboration est d'ailleurs établie sur des bases solides : d'une part le service social a une connaissance approfondie des lois et règlements en vigueur et se montre fermement attaché à obtenir de ceux qui s'adressent à lui l'observation stricte de ces règlements ; il connaît aussi les tâches de l'Administration et s'oblige à ne faire aucune ingérence dans ce qui est son domaine (placements, contrôle des lois sociales en agriculture, inspection du travail, etc.) tout en offrant aux services publics sa collaboration si ceux-ci la jugent nécessaire.

Mais le service social, d'autre part, ne néglige pas pour cela d'appliquer les principes reconnus comme fondamentaux par le Code de la Profession.

L'Assistante, en recevant l'étranger qui recourt à elle, manifeste une compréhension sympathique de sa mentalité - qui est parfois très différente de celle des Français ; elle sait l'anxiété psychologique inhérente à toute expatriation et s'efforce d'obtenir de ceux qui s'adressent à elle les renseignements précis sur leur situation et sur le problème soumis, afin de trouver à ce dernier une solution vraiment constructive.

Elle fournit à l'intéressé les conseils techniques qui lui sont nécessaires, mais considère comme préférable de le laisser agir par lui-même et faire les démarches utiles, à moins qu'il en soit incapable ; dans ce cas elle se substitue à lui. Consciente du secret professionnel auquel ses fonctions l'obligent, l'assistante n'utilise en aucun cas les renseignements confidentiels donnés par l'intéressé, sauf si elle obtient son accord.

Enfin, tout en donnant à celui qui s'adresse à elle les conseils qui peuvent l'éclairer et en lui proposant l'aide dont il peut avoir besoin, l'assistante ne se départira pas de l'attitude de profond respect de la dignité personnelle de chacun, de ses convictions et du droit qu'il a d'organiser sa vie comme il l'entend.



Numéros de *Les temps du social (nouvelle série)* accessibles sur le site du GREHSS

- N° 1 : « Boubsila (1950-1962) : un centre social dans un bidonville algérien durant la guerre d'Algérie » (Henri PASCAL) juin 2016
- N° 2 : « Eléments sur les débuts de la Fédération des centres sociaux en Provence » (Dossier documentaire) novembre 2016
- N° 3 : « Recherche sur les pratiques professionnelles des assistantes de service social à Marseille de 1945 à 1965 » (plusieurs auteurs) février 2017
- N° 4 : « Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social » (Henri Pascal et Jacqueline Félician) juin 2017
- N° 5 : « Alger 27 mai 1956 : assistantes sociales réquisitionnées pour une opération de police » (Henri Pascal) décembre 2017
- N° 6 : « Les sages femmes et les infirmières, des agents de médicalisation dans le département des Bouches du Rhône au XIXe siècle » (Soizic Morin) juin 2018
- N° 7 : « Dossier documentaire Alice Salomon » mai 2019
- N° 8 : « Sur la polyvalence de secteur » (Lucienne Chibrac) décembre 2019
- N° 9 : « Le service social en mai 1968 : le mouvement et l'onde de choc dans la formation » (plusieurs auteurs) janvier 2020
- N° 10 « Un regard sur l'histoire de la méthodologie d'intervention des assistantes de service social » (Henri Pascal) mars 2020
- N° 11 « Genèse du livre *Méthodologie d'intervention en travail social* » (Cristina De Robertis) juin 20
- N° 12 « Mathilde Du Ranquet une aventurière du quotidien » (François Guerenne) octobre 2020
- N° 13 « Le rapport Bianco Lamy » (Yves Faucoup) décembre 2020
- N°14 « Le service social des prisons » (dossier documentaire) mars 2021
- N° 15 « L'OSE à Marseille pendant et après la guerre » mai 2021
- N° 16 : La Formation en « alternance » dans les écoles de service social dans l'entre-deux-guerres
- N° 17 : Retour sur l'émergence et la formation de la profession d'infirmière, du XIX^es. au XX^es.
- N°18 : Le Travail social avec les groupes, de son émergence à son développement. Des années 1960 aux années 1980
- N°19 : Repères historiques sur les écoles de service social par C. Braquehais
- N°20 : Retour sur l'affaire D'escrivan
- N° 21 : Les assistantes sociales en 1951 : une enquête de l'INED
- N° 22 : La réforme de la formation de 1980, aboutissement et basculement pour le modèle de professionnalisation des Assistant.e.s de Service Social (assistante sociale)
- N°23 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (1)
- N° 24 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (2)
- N° 25 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (3) – Les étudiants en service social
- N°26 : Pour une histoire du Service Social. « Qui sont elles ? » 1905-1976, S. Crapuchet
- N°27 : Les débuts de la professionnalisation du service social
- N° 28 : 80e anniversaire de la fondation de l'ANAS et premiers pas de l'association
- n° 29 : La loi sur l'IVG de 1975 et la profession d'assistante sociale. Retour sur les débats, préoccupations et incertitudes du moment

Les Temps du Social est la revue du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS). Sa parution est irrégulière. Son objectif est de publier des documents éclairant sur l'histoire du service social ou des recherches sur ce thème.

Comité de rédaction : Belliard, Corinne M., Blanchard Nathalie, Lechaux Patrick, Ollivier Elisabeth, Pascal Henri, Thévenet Laurent.

Les articles publiés dans la revue n'engagent que leurs auteurs.

Tous les numéros de la revue sont accessibles sur le site du GREHSS www.grehss.fr
Adresse Internet : greh.servicesocial@orange.fr

Pour toute correspondance écrire :
GREHSS c/o ANAS
15 rue de Bruxelles – 75009 Paris